



Présidence : Lituanie

853ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 10 mars 2011

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 15

2. Président : Ambassadeur R. Norkus
M. A. Krivas

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE RÔLE COMPLÉMENTAIRE DE
L'OSCE DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

Président, Secrétaire général (RC.GAL/21/10 OSCE+), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/200/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/195/11), Fédération de Russie (PC.DEL/215/11), Biélorussie (PC.DEL/212/11 OSCE+), Canada (PC.DEL/223/11), Ukraine (PC.DEL/220/11 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/206/11)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE**

Président, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/45/11 OSCE+), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/201/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/197/11), Fédération de Russie (PC.DEL/216/11), Ukraine (PC.DEL/221/11 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **MISSION DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro (PC.FR/3/11 OSCE+), Hongrie-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/202/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/198/11), Fédération de Russie (PC.DEL/219/11), Monténégro (PC.DEL/199/11 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : **DÉCISION SUR L'APPROBATION DU REPORT
D'UNE OBLIGATION NON LIQUIDÉE (non adoptée)**

Président, Turkménistan, Directeur de l'administration et des finances

Point 5 de l'ordre du jour : **DÉCISION SUR LES DATES DE LA RÉUNION SUR
LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Président, Fédération de Russie

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 986 (PC.DEC/986) sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 987 (PC.DEC/987) sur les thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE THÈME ET LES DATES DU SÉMINAIRE DE VARSOVIE SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 988 (PC.DEC/988) sur le thème et les dates du Séminaire de Varsovie sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président (CIO.GAL/33/11)

Point 8 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Journée internationale de la femme* : Hongrie-Union européenne (PC.DEL/205/11), Canada (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse) (PC.DEL/224/11), Serbie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/208/11), Fédération de Russie
- b) *Quinzième cycle des Discussions de Genève sur la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud, qui a eu lieu à Genève (Suisse), le 4 mars 2011* : Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/203/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/196/11), Fédération de Russie (PC.DEL/217/11), Géorgie, Président (CIO.GAL/33/11)
- c) *Situation en Biélorussie et observation par le BIDDH des procès post-électorales* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/210/11), Hongrie-Union européenne, Biélorussie (PC.DEL/213/11 OSCE+), Président (CIO.GAL/33/11)

- d) *Liberté des médias et d'expression en Turquie* : Hongrie-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/204/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/209/11), Turquie (PC.DEL/225/11)
- e) *Liberté de religion aux États-Unis d'Amérique* : Fédération de Russie (PC.DEL/218/11), États-Unis d'Amérique
- f) *Événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/207/11), Tunisie (partenaire pour la coopération)
- g) *Guantánamo et politique relative aux détenus* : Biélorussie (PC.DEL/214/11 OSCE+), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/211/11)

Point 9 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Téléconférence entre le Président en exercice, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que neuf autres organisations internationales sur un mécanisme de coordination visant à venir en aide à l'Afrique du Nord sous l'égide des Nations Unies, tenue le 3 mars 2011* : Président (CIO.GAL/33/11)
- b) *Prochaine visite du Président en exercice en Azerbaïdjan, Géorgie et Arménie du 13 au 18 mars 2011* : Président (CIO.GAL/33/11)
- c) *Prochaine réunion d'experts de haut niveau sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine envers les chrétiens, devant avoir lieu à Rome, les 3 et 4 mai 2011* : Président (CIO.GAL/33/11)
- d) *Prochaine réunion sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans devant avoir lieu au cours du second semestre 2011* : Président (CIO.GAL/33/11)

Point 10 de l'ordre du jour : **RAPPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/46/11 OSCE+) : Représentant du Bureau du Secrétaire général

Point 11 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Élections présidentielles devant se tenir au Kazakhstan le 3 avril 2011* : Kazakhstan

- b) *Inauguration du Centre de commémoration de l'Holocauste dans l'ex-République yougoslave de Macédoine : ex-République yougoslave de Macédoine (annexe)*
- c) *Recrutement pour le poste de Directeur du Centre de prévention des conflits : Fédération de Russie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 17 mars 2011 à 10 heures, Neuer Saal



853ème séance plénière

PC Journal No 853, point 11 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE
DE MACÉDOINE

C'est avec un grand honneur et une grande fierté que je peux informer le Conseil permanent de l'inauguration, aujourd'hui, à Skopje, du « Centre macédonien de commémoration de l'Holocauste ». Le centre s'étend sur une superficie de 2 700 km² et a été construit en utilisant des fonds provenant de biens ayant appartenu aux juifs macédoniens tués sans héritiers vivants, en application de la Loi sur la dénationalisation, qui a ouvert la voie à la constitution du Fonds de l'Holocauste pour les juifs macédoniens.

La République de Macédoine est ainsi devenue l'un des très rares pays à avoir résolu la question des biens des juifs déportés.

Il s'agit du quatrième centre dédié à la mémoire des victimes de l'Holocauste, après Yad Vashem à Jérusalem, le Memorial Museum Centre à Washington, DC, et le Musée juif à Berlin.

En 1942, les forces nazies ont arrêté 7 148 juifs macédoniens (98 pour cent de la population juive de Macédoine) et les ont envoyés au camp d'extermination de Treblinka, en Pologne. La communauté juive de Macédoine a été reconstituée en décembre 1944 à partir d'une cinquantaine de survivants. Aujourd'hui, cette communauté compte un peu plus de 200 membres.

Comme le Président Gjorge Ivanov l'a déclaré, il y deux jours, « Pour beaucoup, l'Holocauste juif est à la fois la métaphore la plus cruelle et la plus réelle du XXe siècle – une métaphore sur la folie humaine, qui a conduit à des massacres – un crime qui, avant que Raphael Lemkin ne lui donne un nom en 1943, n'en avait même pas ! C'était plus que probablement dû au fait que personne ne pensait qu'un tel crime soit possible. Mais, malheureusement, nous avons si souvent été témoins de génocides, qui sont comme une ombre malfaisante qui suit l'humanité. C'est pourquoi l'humanité ne doit pas oublier ce qui s'est passé pour que cela ne se reproduise jamais plus. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/986
10 March 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

853ème séance plénière
PC Journal No 853, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 986
DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 26 septembre au 7 octobre 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/987
10 March 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

853ème séance plénière

PC Journal No 853, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 987
THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA
DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Se référant à sa Décision No 986 (PC.DEC/986) relative aux dates de la Réunion de 2011 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide de retenir, pour la deuxième partie de la Réunion de 2011 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, les thèmes suivants : « Élections démocratiques et observation électorale », « Liberté de circulation » et « Renforcement de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE se rapportant aux Roms et aux Sintis ».



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/988
10 March 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

853ème séance plénière

PC Journal No 853, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION No 988
THÈME ET DATES DU SÉMINAIRE DE VARSOVIE
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Ayant tenu compte des délibérations de la Conférence d'examen de l'OSCE 2010,

Décide que le Séminaire sur la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 18 au 20 mai 2011 et sera consacré au thème suivant : « Le rôle des partis politiques dans le processus politique » ;

Charge le BIDDH d'élaborer l'ordre du jour et les modalités du Séminaire.